



**Le 22 Novembre, chaque voix compte !
Un seul et véritable contre-pouvoir sur
vos sites : vos élu-es SUD !**

Elections professionnelles Délégué-es du Personnel Acticall

Depuis des années, la politique sociale de Acticall est en berne. Produire coûte que coûte des bénéfices est devenu une obsession pour la direction, quitte à oublier qui génère ces bénéfices en prenant (ou recevant) des appels. Avec le rachat de Sitel et les menaces qui pèsent sur des contrats tels qu'Engie dès 2017, les entretiens disciplinaires se multiplient et le climat social en général s'est plus que rafraîchi. Il nous faut donc des délégué-es combatifs et tenaces, qui n'aient pas peur de mettre la direction au pied du mur !

Il nous faut des délégué-es efficaces, capables de dire STOP, capables de défendre n'importe quel salarié, capable de saisir les autorités administratives, pour faire respecter nos droits : temps de travail non payé (lors de la prise de vacation par exemple), remise en cause des congés, sanctions disciplinaires abusives, licenciements sans cause réelle et sérieuse, harcèlement au travail, stress, planifications non adaptées, cadences de production démentielles...

Là-dessus se rajoutent bien souvent des problèmes d'hygiène et de sécurité des positions de travail ou des moyens de travail insuffisants (voire obsolètes) qui malheureusement font partie du lot quotidien de certains sites... Nous avons même dû intervenir pour que la direction fasse traiter les moquettes suite à une infestation de puces...

Il est temps de briser, ensemble, cette politique. On ne négocie pas un recul social, on le combat par tous les moyens. Il est temps de nous faire respecter, alors le 22 novembre prochain, il ne faudra pas se tromper de bulletin de vote... Toutes celles et ceux qui étaient en responsabilité, que cela soit au niveau national ou au niveau

local, ont un bilan qui se lit sur notre bulletin de salaire et qui se ressent quotidiennement au niveau de nos conditions de travail sur le nombre de collègues qui ne sont plus dans l'entreprise depuis les dernières élections .

Les délégué-es **SUD** seront nos meilleurs défenseurs, au cœur des luttes, au cœur des services. Les délégué-es **SUD** sauront aussi organiser les luttes, les mobilisations collectives et nécessaires, avec tout le personnel, pour obtenir des réponses satisfaisantes aux différentes réclamations et revendications. C'est particulièrement important au moment où la direction aura, grâce à la loi travail (merci la CFDT et la CFTC), la possibilité de casser tous les accords pour les renégocier à la baisse. Nous n'hésiterons pas non plus à aller en justice.

Mais défendre ses droits c'est aussi être offensif pour en gagner de nouveaux.

Nous exigeons une autre politique de l'emploi et des salaires, la multi-compétences pour un mini salaire, ça suffit !

Nous revendiquons :

- ▶ la transformation des CDD et intérimaires en CDI pour ceux qui le souhaitent,
- ▶ 100 Euros net d'augmentation par mois tout de suite,
- ▶ l'avancement à l'ancienneté quelle que soit la fonction,
- ▶ la reconnaissance des compétences et des missions avec passage au niveau de la fonction occupée,
- ▶ des horaires respectant l'équilibre vie privée et la santé psychique et physique,
- ▶ le 13ème mois pour toutes et tous, sans aucune condition d'ancienneté ou de présentéisme.

**Pour nos droits et nos conditions de travail,
c'est le moment !**

**Salaires, Annualisation
Condition de travail, ...**

Tu ris jaune ?



Voter Sud !

S'unir, Lutter, Gagner

Liste syndicat SUD, 1er collège D.P. !

PEREIRA Isabel	DELESQUES Aurélie
DUVAL Brice	ETIEMBLE Flore
DELESQUES Aurélie	MAUBLANC Melissa
ETIEMBLE Flore	ESNAULT Alexis
ESNAULT Alexis	CAP Audrey
MAUBLANC Melissa	NOTEUIL Giovanni
NOTEUIL Giovanni	DA SILVA Corinne
LEMERCIER Lydia	BUIRRE Isabelle



Pour faire respecter les droits de chaque salarié-e, vos D.P. :

- ▶ Se formeront au droit du travail, ainsi qu'aux accords d'entreprise d'Acticall et du groupe pour avoir plus de perspective.
- ▶ Assureront une représentation et une défense systématique de tous les salarié-es lors des entretiens préalables à sanction ou licenciement, et sans exiger d'adhérer préalablement à notre syndicat...
- ▶ Assureront des permanences régulières pour faire remonter vos réclamations lors des réunions mensuelles.
- ▶ Apporteront leurs expertises juridiques sur des contestations de sanctions disciplinaires ou reconnaissance du droit du personnel (salaires, litige sur le contrat de travail, etc...) quitte à aller en justice.
- ▶ Feront des tracts où seront résumées et commentées les réponses de la direction afin que tout le monde puisse connaître et faire respecter ses droits.